



Règlement intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre musée et espérons que vous passerez d'agréables moments.

Le règlement intérieur sert à vous rendre la visite du musée le plus confortable possible. Il s'applique à tous les visiteurs. En entrant dans le bâtiment, vous reconnaissez nos réglementations ainsi que toutes les mesures prises pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du musée. La protection des personnes et des biens culturels de la maison est notre priorité.

- La visite de nos locaux présuppose le respect de notre règlement intérieur.
- Les salles d'exposition sont équipées de la surveillance vidéo à des fins de sécurité.
- Il est interdit de toucher ou d'endommager de quelque manière que ce soit les objets exposés. Les visiteuses et visiteurs sont responsables de l'ensemble des dommages qu'ils porteraient aux biens exposés.
- Les poussettes ne sont pas autorisées dans les salles d'exposition. Elles peuvent être déposées à l'entrée, au rez-de-chaussée.
- Pour autant qu'aucune indication contraire ne l'interdise, il est permis de prendre des photos à but strictement privé sans flash, sans trépied et sans manche à selfie. Les photographies ou films pris à des fins professionnelles requièrent une autorisation.
- Il est interdit de fumer dans les bâtiments, tout autant que d'apporter des denrées alimentaires ou des boissons dans les salles d'exposition.
- Les animaux ne sont pas autorisés à entrer dans les salles d'exposition, excepté les chiens d'assistance.
- Sacs, valises, sacs à dos, instruments de musique et parapluies doivent être déposés aux vestiaires ou dans les casiers. Des paniers à roulettes grand format fermables à clef sont à disposition pour les classes scolaires et les groupes. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou les casiers.
- Il convient de récupérer les objets déposés dans les casiers avant de quitter le bâtiment. Pour des raisons de sécurité, les casiers sont ouverts et vidés tous les soirs par le personnel du musée.
- Les enseignants, les responsables de groupe et les responsables légaux sont garants du bon comportement des enfants et adolescents dont ils ont la charge. Il est interdit de crier et de courir dans les salles d'exposition.
- Tout comportement irrespectueux, comme en particulier perturber les autres visiteuses et visiteurs et le personnel du musée, est défendu.
- Veuillez renoncer à téléphoner avec votre mobile par égard pour les autres visiteuses et visiteurs.

Il convient de suivre les consignes données par le personnel du musée. Toute violation du règlement intérieur peut entraîner un renvoi, une poursuite pénale et une demande d'indemnisation. En cas de renvoi, le tarif d'entrée n'est pas remboursé. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une bonne visite.

Le règlement intérieur est publié en d'autres langues sur www.stiftsbezirk.ch.

Saint-Gall, le 20 août 2024